

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Infographie paysagère

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies et sciences de l'ingénieur

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Aménagement du territoire et urbanisme*, spécialité *Infographie paysagère*, est une formation en un an. Les étudiants concernés par cette licence sont les titulaires d'un diplôme de niveau III dans les secteurs du paysage, de l'aménagement du territoire ou de la conduite de projet, ainsi que les titulaires de 120 crédits d'une licence générale dans les domaines de la géographie, de l'urbanisme ou du génie civil. Elle est ouverte en formation initiale -FI et continue -FC. Depuis la rentrée 2014, la licence est proposée en formation à temps plein et en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation). La formation est une licence de l'Université de Lorraine, organisée en collaboration avec l'École d'Horticulture et de Paysage (EHP) de Roville aux Chênes. Les enseignements ont lieu dans les locaux du CESS d'Épinal.

Analyse

Objectifs
<p>La licence professionnelle <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>, spécialité <i>Infographie paysagère</i>, est une formation de l'Université de Lorraine organisée en collaboration avec l'École d'Horticulture et de Paysage (EHP) de Roville aux Chênes. Les deux secteurs économiques visés par cette formation sont l'aménagement du territoire relevant du secteur public et les commandes d'aménagement relevant du privé.</p> <p>L'objectif de la LP <i>Infographie paysagère</i> est de former des collaborateurs de paysagistes concepteurs pour les agences de paysage et les bureaux d'étude des entreprises de paysage capables de concevoir et de réaliser des documents graphiques et des pièces écrites, sur des supports traditionnels et informatiques. Les types de documents produits sont divers ; cela va du document administratif à la maquette 3D en passant par les supports numériques de communication. Cette diversité se retrouve dans les enseignements et dans le profil des intervenants. Les enseignements sont en concordance avec les objectifs métiers de la formation. La liste des métiers issue du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois présente dans la fiche RNCP semble toutefois être éloignée des métiers visés.</p>
Organisation
<p>La formation est organisée sur une année universitaire et est structurée en trois grandes parties : 1) formation académique où l'étudiant acquiert les outils théoriques et pratiques en informatique, infographie et gestion de projet paysager, 2) un stage en agence ou entreprise et 3) un projet tutoré. La formation comporte deux parcours, <i>Agence de paysage</i> et <i>Entreprises et collectivités</i>, qui correspondent respectivement à une formation à temps plein et à une formation par alternance. Les étudiants des deux parcours suivent 400h de cours en commun, et doivent choisir une option parmi : « Dossier de consultation des entreprises » et « Système d'information géographique ». Cette organisation spécifique semble générer des contraintes fortes sur les deux types de périodes communes et en alternance. Une réorganisation du calendrier de la formation s'impose pour permettre plus de flexibilité.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La formation associe deux domaines de formation : informatique et aménagement du territoire dans sa dimension paysagère. Il n'existe pas de formations sur la même thématique sur la grande région Est et au niveau national. Le bilan mentionne trois autres licences professionnelles visant les mêmes métiers sur le territoire national mais aucune dans la région Grand Est. Ouverte depuis 2010, la formation est soutenue par la ville d'Épinal dans le cadre du « pôle image » via le financement des investissements. La formation a bénéficié également du soutien financier de la région jusqu'en 2012 qui a interrompu ce financement en raison de l'insertion professionnelle hors région des diplômés. L'enquête de satisfaction des étudiants soulève également ce problème. Exemple « Formation correcte, mais débouché pas présent ».</p>
Équipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée de 17 personnes : 4 enseignants-chercheurs de l'Université de Lorraine (UL), 4 professeurs de l'EHP et 9 professionnels. Le recrutement des intervenants professionnels est confié au seul responsable pédagogique. Sur les 667h (options comprises), 381h sont assurées par des professionnels, ce qui représente 57 % des enseignements. Il faut ajouter à ce volume d'enseignement 139h assurées par un enseignant de l'EHP soit 20 %. Seuls 23 % des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences, ce qui est peu. L'encadrement de la formation est assuré par deux personnes, un enseignant de l'EHP qui est le responsable pédagogique et un enseignant-chercheur responsable du jury. Il est noté dans le bilan que seul le responsable de la pédagogie décide des recrutements des professionnels, ainsi, pour un fonctionnement transparent, il est souhaitable que cette tâche soit confiée à une commission issue de l'équipe pédagogique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La capacité d'accueil de la formation est de 26 étudiants avec une répartition équitable de 13 étudiants en alternance (apprentis et contrats de professionnalisation) et 13 étudiants à temps plein (FI et FC). Le recrutement est effectué sur dossier, entretien et épreuve pratique de dessin. Le nombre de candidats, tous concours et voies d'accès confondus, varie entre 110 et 140. Une trentaine est retenue en liste principale et complémentaire. La formation est fortement liée aux financements de la région lorraine, ce qui explique la diminution du nombre d'auditeurs en 2012-2013. Le taux de poursuite d'études est de l'ordre d'1/3, pour l'essentiel dans des formations diplômantes de niveau I, le taux d'insertion professionnelle est de 50 % à 6 mois et 85 % à 18 mois. 70 % des diplômés jugent conforme l'emploi occupé par rapport à la formation tandis que 80 % le jugent conforme à la spécialisation. 90 % des emplois des diplômés sont localisés en dehors de la Lorraine. Les deux points faibles à soulever sont la forte dépendance de la formation par rapport aux financements de la région, ainsi que le taux élevé de poursuite d'études pour une LP.</p>
Place de la recherche
<p>Les enseignants-chercheurs de la formation appartiennent au LORIA, ce qui leur permet d'intégrer dans leurs enseignements des applications et des outils en cours d'émergence telle que la modélisation 3D, issue des travaux sur la réalité augmentée, ou l'utilisation de CRM pour la diffusion Web. Il est important de veiller à bien cadrer la place de la recherche dans les enseignements afin de diminuer l'attractivité des étudiants vers la poursuite d'études.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation de la formation est assurée à tous les niveaux par le stage, projets tutorés et intervention des professionnels dans la formation. Sur les 570h d'enseignement dispensées, 139h sont assurées par un paysagiste concepteur professeur à l'EHP, et 381h par des professionnels. 200h hors maquette sont prises en charge par l'EHP pour assurer l'encadrement et le suivi des projets tutorés. Le jury de soutenance de stages intègre des professionnels ; les projets tutorés sont évalués par un jury composé en majorité de professionnels. La réflexion sur le contenu, l'organisation et le rythme de la formation est particulièrement abouti et tient compte de l'évolution des métiers visés. L'ouverture en contrat d'apprentissage est à souligner, cela contribue à la professionnalisation des étudiants qui sont dans ce cas des salariés. La fiche RNCP fournie n'est pas à jour et ne mentionne pas la possibilité de suivre la formation en contrat d'apprentissage ouvert en 2014.</p>
Place des projets et des stages
<p>La formation propose dans son programme d'enseignement un projet tutoré et un stage de 15 semaines qui est réalisé la plupart du temps en agence et dans des services de la fonction publique territoriale (communes ou conseils départementaux). Le projet est une unité d'enseignement (UE) à part entière divisée en projets individuels et collectifs pour les deux parcours (alternance et classique). Le jury devant lequel les projets sont présentés est constitué en majorité de profes-</p>

<p>sionnels. Le stage de 15 semaines donne lieu à la remise de deux documents : un mémoire et un tutoriel sur une technique graphique apprise ou approfondie lors du stage. L'évaluation est une combinaison de l'avis du maître de stage, de la note de soutenance orale, de la note sur le mémoire et de la note sur le tutoriel.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Le tissu économique visé par la formation (agences et entreprises de conception de paysage) est lié à des territoires nationaux. L'internationalisation de la formation peut paraître sans intérêt, mais les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger s'ils le souhaitent dans le cadre des partenariats signés entre l'Université de la Lorraine et les universités étrangères.</p> <p>Un début de partenariat avec une école de paysage à Gembloux en Belgique est naissant, il porte sur l'échange d'étudiants. La formation inclut par ailleurs 30h d'anglais avec un programme porté sur « l'anglais technique » du domaine de l'aménagement du territoire dans ses aspects paysagers. Les étudiants sont par ailleurs encouragés par l'établissement via la formation à passer une certification de type TOEIC.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le bilan ne mentionne pas de passerelles ou de dispositifs particuliers d'aide à la réussite. Le recrutement est qualifié de suffisamment sélectif pour garantir une réussite des étudiants retenus. Un jugement quantitatif sur le dispositif de sélection mis en place montre que, sur 110 dossiers de candidature, seuls 30 sont retenus pour 26 places. La stratégie de recrutement repose sur la constitution d'une promotion hétérogène favorisant l'enrichissement mutuel. Cette hétérogénéité génère implicitement des écarts de connaissances pouvant mettre en difficulté certains étudiants. On déduit difficilement du dossier qu'une UE d'adaptation de 40h est proposée aux étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La licence <i>professionnelle Infographie</i> paysagère propose aux étudiants toutes les formes de modalités d'enseignement (hors FOAD -formation ouverte à distance), elle est ouverte en alternance contrat professionnel ou contrat d'apprentissage, en formation continue, en VAE (validation des acquis de l'expérience) et en formation initiale. La formation est structurée en une formation académique avec un stage en agence ou entreprise et un projet tutoré. Elle comporte deux parcours, <i>Agence de paysage</i> et <i>Entreprises et collectivités</i>. Les deux parcours partagent 400h en commun. Le calendrier est organisé en séquences de deux à trois semaines, hormis entre mi-janvier et fin avril (période de stage des étudiants en formation à temps plein) où une seule séquence de trois semaines d'enseignement est programmée. Aucune précision n'est donnée sur l'intégration du numérique dans la formation.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>
<p>Le dossier champ indique que les modalités de contrôle sont harmonisées au sein de l'établissement. L'évaluation est fondée sur le principe du contrôle continu intégral. Le nombre important d'évaluations permet de tester les compétences visées. Les notes intègrent au moins une composante pratique. Le jury est quant à lui composé de trois personnes de l'équipe pédagogique, il se réunit une fois par an, et la délibération du jury suit immédiatement la réunion de préparation à laquelle est convié l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique. Les règles de délivrances des ECTS obéissent aux recommandations de l'établissement.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Les compétences sont bien ciblées et recensées, mais la formation n'a pas mis en place de mécanisme de suivi de l'acquisition de ces compétences à part dans l'évaluation des UE. Pour le premier parcours en alternance, ces entreprises qui accueillent les apprentis sont chargées de réaliser ce suivi, ce qui est insuffisant. Il est indiqué dans le bilan que la formation n'a pas mis en place de mécanisme spécifique de gestion des compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le suivi des diplômés est réalisé par l'observatoire de la vie étudiante (OVE) qui réalise les enquêtes à 6 et 18 mois. Bien que « standard » le suivi des diplômés est à consolider, d'autant que l'insertion professionnelle est faible alors que la formation ne concerne qu'une vingtaine d'étudiants. Ainsi, on ne dispose d'aucune information sur le pourcentage d'alternants restant dans l'entreprise d'accueil pendant la formation ou sur une différence éventuelle d'insertion entre les initiaux et les alternants.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement (CP) est constitué de l'équipe pédagogique et des représentants des étudiants (deux). Sa constitution et son fonctionnement actuel donnent une voix importante à des professionnels réellement impliqués dans la formation. Le CP se réunit une fois par an, suite au jury du diplôme. Les discussions en CP portent essentiellement sur l'évaluation des enseignements par les étudiants afin de les mettre à jour. Le CP devrait intégrer des personnalités extérieures n'intervenant pas dans la formation pouvant apporter un regard externe sur la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation de proximité.
- Un secteur professionnel de niche avec peu de concurrence.

Points faibles :

- La participation réduite des membres de l'établissement porteur (20 %).
- Le retrait du soutien financier de la région.
- Une formation trop dépendante de l'EHP.
- Le positionnement non explicite dans l'environnement.
- L'insertion professionnelle faible sur le territoire.
- Le taux de poursuite d'études trop élevé.
- La procédure de recrutement des professionnels, recrutement confié à un enseignant de l'EHP par ailleurs responsable de la formation.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Aménagement du territoire et urbanisme*, spécialité *Infographie paysagère* est une formation utile dans le tissu local mais fragile car très dépendante des financements externes. Son positionnement dans l'environnement n'est pas très explicite. Le retrait en 2012 du soutien financier de la Région a provoqué une réorganisation et l'ouverture à l'apprentissage pour demeurer soutenable. L'implication de l'Université de Lorraine dans cette formation, doit être plus affirmée. Le manque de débouchés locaux est le plus grand problème de cette formation. Les diplômés doivent faire preuve de mobilité pour exercer leur métier. L'aménagement du territoire et urbanisme et l'infographie paysagère représentent des secteurs niches avec peu de formations. Il est peut-être utile de construire un consortium avec d'autres licences et d'avoir une identité nationale permettant une meilleure visibilité et une reconnaissance d'un diplôme unique pour les professionnels du secteur. La différenciation en termes de projet/infographie ne peut pas être le seul critère discriminant entre la LP et ces autres formations.

Observations de l'établissement

L'équipe enseignante souhaite apporter les éléments suivants :

Page 4 : Effectifs, Insertion professionnelle et Poursuite d'étude

Les rapporteurs notent comme point faible la dépendance par rapport aux financements de la région. Ce « point faible » n'existe plus depuis l'ouverture de la formation en apprentissage.

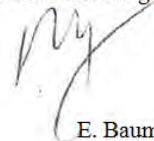
Page 6 : Points faibles

- * « Une formation trop dépendante de l'EHP » : la remarque n'est pertinente que dans une vision très universitaire. En visant une niche professionnelle étroite, notre formation doit s'appuyer sur les professionnels et structures d'enseignement spécialisées dans le secteur. Historiquement, l'enseignement du paysage relève de ministères autres que l'éducation nationale et enseignement supérieur. En conséquence, nous n'avons pas les spécialistes dans le tissu universitaire local.
- * « L'insertion professionnelle faible sur le territoire » : nous sommes tout à fait conscients de ce point, mais en quoi est-ce un point faible ? Les rapporteurs observent à juste titre que cette licence est une formation de niche. Celle-ci ne concerne pas une industrie locale particulière, mais un tissu **national** constitué de très petites structures en majorité (que ce soit les services espaces verts et urbanisme des collectivités, les agences libérales de concepteurs paysagistes ou les PME de réalisation de travaux paysagers). Les 4 licences françaises (qui ne sont pas réparties équitablement sur le territoire national) ne peuvent vivre qu'en ayant un recrutement et des débouchés sur tout le territoire national.

Page 6 : Avis global et recommandations

- * « L'implication de l'UL dans cette formation doit être plus affirmée » : Il n'existe pas de spécialistes du paysage ou de l'infographie spécifique de ce domaine à l'intérieur de l'université puisque ce type d'enseignement a été historiquement dévolu aux formations du secteur agricole. Au niveau d'étude et de spécialisation souhaité, le partenariat avec l'EHP est pertinent et efficace.
- * « Le manque de débouchés locaux est le plus grand problème » : Non, cette dimension est prise en compte dans la conception de la licence et dans son fonctionnement. L'obligation de mobilité est parfaitement comprise et intégrée par le public étudiant auquel nous nous adressons. Nous sommes également surpris par cet avis qui nous semble aller à l'opposé des notions de « pôle d'excellence » et de « complémentarité » des formations par ailleurs prônées pour les universités.
- * « Il est peut-être utile de construire [...] identité nationale [...] diplôme unique [...] critère discriminant entre la LP et ces autres formations. » : Il semble que rapporteurs souhaitent la création d'un diplôme spécifique qui n'est pas demandé par la profession. Comme il est indiqué dans le dossier, la licence est issue de l'expérience acquise par une formation qualifiante : elle est donc fondée sur les compétences telles que la profession les demande aujourd'hui. L'intérêt d'une structure légère de type licence professionnelle est justement de répondre rapidement aux besoins et évolutions du secteur professionnel visé tout en garantissant un niveau d'expertise et de compétence bien défini. La lourdeur d'un consortium ou d'un diplôme spécifique est en contradiction avec cet objectif. Notre expérience montre que le secteur professionnel auquel s'adresse notre LP identifie bien ses spécificités et les compétences de nos diplômés.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner